

Document à conserver

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité

Ce DICRIM est destiné à tous les habitants de NOYEN-SUR-SARTHE, afin de les informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et de la conduite à tenir lorsque le risque devient une réalité.

Consignes de sécurité

Avant:

- S'informer des risques et des consignes de sauvegarde
- Disposer d'un poste radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, mettre le mobilier hors d'eau, rassembler papiers, argent et médicaments, assurances (pour les mettre en lieu sûr et au sec), faire une réserve d'eau potable et d'aliments, mettre les animaux à l'abri

Pendant:

- Fermer portes, fenêtres, aérations
- Couper les alimentations en gaz et électricité (s'ils ne sont pas sécurisés)
- Écouter les radios locales et s'informer sur la montée des eaux
- Attendre les consignes des autorités : Maire, Préfet, Pompiers

Après:

- Ventiler les pièces
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Prendre des photos pour l'assureur et faire l'inventaire des dommages



INONDATION

Consignes de sécurité

Prévention:

- Débroussailler votre propriété, entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des pompiers
- Vérifier le fonctionnement et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets
- Nettoyer gouttières et toitures des matériaux inflammables
- S'assurer qu'il n'y a pas de bouteilles de gaz ou de bidons de liquides inflammables oubliés
- Prévoir des moyens d'arrosage

L'incendie approche:

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner des bâtiments
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là et rentrer les tuyaux d'arrosage

L'incendie est à votre porte:

- Ne jamais s'approcher d'un feu, ne pas sortir sans ordre des autorités
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer volets, portes et fenêtres, calfeutrer avec des linges mouillés
- Écouter la radio

En cas d'évacuation:

- N'emporter que le strict nécessaire
- Respirer à travers un linge mouillé



FEUX DE FORÊT

Document à conserver

Consignes en cas d'accident

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses (plaque, pictogramme)

Vous êtes témoin d'un accident...

- Protéger pour éviter un « suraccident », baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer
- Donner l'alerte et préciser si possible : le lieu exact, le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement), le numéro du produit et le code danger (numéro de la plaque orange du camion ou wagon-citerne)

En cas de feu ou de fuite :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit et s'éloigner et faire éloigner les personnes à 500 mètres
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

En cas d'alerte :

- Ne pas fumer ! ne provoquer ni flamme ni étincelle
- Ne pas téléphoner – Libérer les lignes pour les secours d'urgence
- Patienter, même si l'information semble longue à venir
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Les enseignants Les prendront en charge

- Écouter la radio locale
- Se mettre à l'abri. Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et arrêter ventilations et climatisations



**TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES**

Consignes de sécurité

Pendant la première secousse :

À l'extérieur

- En voiture, s'arrêter immédiatement et ne pas descendre avant la fin des secousses
- À pied, s'éloigner des bâtiments et fils électriques et s'abriter
- Ne pas stationner sous un pont, un arbre ou à proximité d'un bâtiment
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre

À l'intérieur d'un bâtiment :

- Se placer à l'angle d'un mur et s'abriter sous un meuble solide
- Ne pas utiliser l'ascenseur

Après les secousses

- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Couper le gaz et l'électricité
- Éviter de fumer
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre
- Être attentif aux répliques
- Se tenir prêt à être évacué sur ordre des autorités



SÉISME
Zone 2 faible



Document à conserver

Consulter le site de Météo France sur : www.meteo.fr ou téléphoner au 32 50

Consignes en cas de vents violents, tempêtes :

- Ranger et fixer les objets pouvant être emportés par le vent
- Ne pas rester sous les arbres
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermer portes et volets
- Se tenir informé par la radio

Consignes en cas de fortes précipitations :

- Éviter les déplacements routiers
- Ne pas s'engager sur une route inondée, en voiture ou à pied
- Attendre l'intervention des sauveteurs

Consignes en cas de neige, verglas, grand froid :

- Prendre contact avec vos voisins
- Prévoir une réserve alimentaire et en eau
- Limiter vos déplacements
- Prévoir couverture et chauffage non électriques
- Dégager les trottoirs

Consignes en cas de canicules :

- Se rafraîchir le plus souvent
- Boire 1,5 l d'eau par jour et manger normalement
- Prendre des nouvelles de vos proches



ALÉAS
CLIMATIQUES

Les numéros utiles en cas d'urgence

112 Numéro européen

18 Pompiers

15 SAMU

17 Gendarmerie

02 43 95 70 08 Commune de Noyen

02 43 39 72 72 Préfecture



Pour plus d'infos rendez-vous sur :
www.sarthe.fr/les-ecourues-en-2016



LA SARTHE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

NOS MISSIONS

À VOTRE SERVICE



Accueil > Nos Missions > Rivières > Les écourues en 2016

